



# Assemblée générale

Distr. générale  
4 novembre 2011  
Français  
Original : anglais

---

## Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

### Compte rendu analytique de la 1<sup>re</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le , à

*Président par intérim* : M. Ban Ki-moon . . . . . (Secrétaire général des Nations Unies)

*Président par intérim* : M. Shaaban . . . . . (Sous Secrétaire général)

*Président* : M. Carrión-Mena . . . . . (Équateur)

## Sommaire

Ouverture de la session par le Secrétaire général

Adoption de l'ordre du jour

Élection du Bureau

Organisation des travaux

Questions diverses

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications au présent compte rendu seront publiées dans un rectificatif.



*La séance est ouverte à 10 h 35.*

### **Ouverture de la session par le Secrétaire général**

1. **Le Président à titre temporaire** est heureux d'assister à l'ouverture des travaux du Comité spécial pour l'année 2011, qui marque l'ouverture de la Troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme. Cette décennie devra veiller particulièrement à obtenir des résultats tangibles grâce à la participation de tous les intéressés : le Comité spécial, les puissances administrantes et les territoires non autonomes. En décembre 2010 a été commémoré le 50<sup>ème</sup> anniversaire de l'adoption par l'Assemblée générale de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. À cette occasion, il avait lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle se conforme pleinement à l'esprit de la Déclaration, qui demandait l'élimination immédiate et complète du régime colonial sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies. En tant qu'unique organe intergouvernemental consacré exclusivement à promouvoir le programme de décolonisation des Nations Unies, le Comité spécial a un rôle crucial à jouer dans ce domaine.

2. Seize territoires non autonomes restent dans l'attente d'initiatives constructives axées sur les résultats. À titre individuel, tous ces territoires devraient se voir accorder la possibilité d'exercer leur droit à l'autodétermination, afin de pouvoir répondre pleinement aux intérêts de leurs peuples. Le colonialisme n'est absolument plus de mise et doit être traité avec un regain de vigueur et de créativité.

3. Dans son rapport à l'Assemblée générale sur la Deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme (A/65/330), il a rappelé que l'Assemblée avait prié le Comité spécial de continuer à chercher les moyens appropriés d'assurer l'application immédiate et intégrale de la Déclaration. Il appartient donc au Comité de faire le bilan de ses travaux et de ses résultats passés, afin de se tracer une voie pour l'avenir, de concert avec les puissances administrantes, pour le bien des peuples des territoires non autonomes. L'élaboration d'un plan d'action par le Comité spécial pour la Troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme et le prochain séminaire régional des Caraïbes sur la décolonisation pourraient jouer un rôle décisif à cet égard.

4. Il espère que les difficultés qui se sont présentées récemment pourront être progressivement aplanies et que sera renforcée la détermination du Comité à définir des modalités formelles et informelles afin d'exécuter son mandat. L'achèvement du processus de décolonisation exigera des efforts concertés de tous les intéressés. C'est pourquoi le dialogue en vue d'améliorer la coopération entre le Comité spécial et les puissances administrantes restent de la plus grande importance.

5. Le Secrétariat ne ménagera aucun effort pour aider le Comité dans ses travaux, mais cela ne saurait se substituer aux choix, décisions et actions à attendre du Comité spécial.

6. *M. Shaaban (Sous Secrétaire général au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) assume la présidence.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

7. *L'ordre du jour est adopté.*

### **Élection du bureau**

8. **Le Président à titre temporaire** appelle l'attention du Comité sur une lettre du Représentant permanent de l'Équateur en date du 21 février 2011 et une lettre du Représentant permanent de Sainte-Lucie en date du 23 février 2011 par lesquelles les auteurs exprimaient chacun le désir de présider le Comité.

9. **M. Aisi** (Papouasie-Nouvelle-Guinée), parlant également au nom de Fidji, déclare que le Comité se trouve aujourd'hui exposé à une situation sans précédent. L'usage voulait que la Présidence soit confiée à tour de rôle aux régions Caraïbes et Pacifique. Toutefois, ce principe devrait permettre une certaine souplesse, comme lorsque la Présidence a été confiée à l'Indonésie. En outre, vu que le Comité a permis par son action de décoloniser nombre de pays africains, un pays africain devrait bientôt se voir confier l'occasion d'en exercer la présidence.

10. Il est bon d'avoir à choisir entre deux candidats, mais malheureusement, il ne peut y avoir qu'un président. Bien que le Comité soit habilité à définir ses propres règles de procédure, il exhorte tous les membres à s'efforcer de parvenir à un consensus. Dans un esprit de bonne volonté, il propose que le représentant de Sainte-Lucie demeure à la présidence pour l'année à venir, et que le Comité approuve par écrit l'accession automatique du représentant de

l'Équateur à la présidence pour l'année suivante. Conformément au principe de rotation, les membres de la région Pacifique sont prêts à renoncer à leur « tour » pour accepter cette proposition.

11. **M. Kleib** (Indonésie) estime que chaque pays a le droit de présenter sa candidature à la présidence du Comité et que toute marque d'intérêt doit être accueillie favorablement. Cela dit, il est regrettable qu'il y ait actuellement deux excellents candidats à un seul poste. Il exprime sa réticence à voter sur cette question et s'associe donc à la proposition du représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

12. **Le Président à titre temporaire** estime que le Comité devrait se prononcer sur la proposition du représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée par un vote à main levée.

13. **M. Ja'afari** (République arabe syrienne), invoquant une motion d'ordre, demande une brève suspension de la séance pour permettre des consultations officieuses avant de procéder au vote.

14. **M. Hardeep Singh Puri** (Inde) appuie la demande de M. Ja'afari.

15. **M. Núñez Mosquera** (Cuba) estime qu'il serait préférable d'adopter la proposition à l'étude par consensus, sans qu'elle soit mise aux voix.

16. **M. Carrión-Mena** (Équateur) déclare que puisqu'il y a deux candidats à la présidence, le choix devrait se faire par un vote.

*La séance est suspendue à 10 h 50 et reprend à 11 heures.*

17. **M. Aisi** (Papouasie-Nouvelle-Guinée) retire sa proposition.

18. **Le Président à titre temporaire** invite le Comité à élire son Président par un vote à bulletin secret.

19. *Sur invitation du Président, M<sup>me</sup> Tambunam (Indonésie) et M. Sitnikov (Fédération de Russie) font office de scrutateurs.*

20. *Il est procédé à un vote à bulletin secret*

Nombre de suffrages exprimés	25
Nombre de suffrages valides :	25
Nombre de suffrages exprimés :	25
Majorité requise :	13

Nombre de voix recueillies :

M. Carrión-Mena (Équateur) :	15
M. St. Aimee (Sainte-Lucie) :	10

21. *Ayant obtenu la majorité requise, M. Carrión-Mena (Équateur) est élu Président du Comité spécial.*

22. *M. Núñez Mosquera (Cuba) et M. Davies (Sierra Leone) sont élus Vice-Présidents et M. Ja'afari (République arabe syrienne) Rapporteur, par acclamation.*

23. *M. Carrión-Mena (Équateur) assume la Présidence.*

24. **M. St. Aimee** (Sainte-Lucie) adresse ses félicitations à M. Carrión-Mena pour son élection. Il continuera de travailler en étroite collaboration avec le Comité spécial et appuiera son nouveau Président.

25. **Le Président** déclare que les délégations de l'Argentine, de l'Espagne et du Tadjikistan ont exprimé le désir de participer à la séance d'ouverture du Comité spécial en qualité d'observateurs.

26. L'Équateur est attaché aux principes de l'autodétermination et de l'indépendance, consacrés par sa Constitution. Les principes directeurs de sa politique extérieure sont l'indépendance et l'égalité juridique des États, la coexistence pacifique, l'autodétermination, la coopération, l'intégrité et la solidarité.

27. Au regard du 50<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, il importe de mener des consultations plus étroites entre les puissances administrantes, le Comité spécial et les territoires non autonomes, conformément aux dispositions des résolutions pertinentes des Nations Unies. Il sera difficile mais pas impossible de surmonter les problèmes qui se poseront. Le Comité devra puiser sa force dans le fait qu'au cours des 50 dernières années, la résolution 1514 (XV) a permis d'ajouter 93 pays à la liste des membres des Nations Unies et de porter le nombre des nations africaines de quatre à plus de 50.

28. Son pays se sent honoré d'assumer la responsabilité de la conduite des travaux du Comité, en ce début de la Troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme. Il continuera d'œuvrer avec ses prédécesseurs à l'élaboration de nouvelles stratégies en vue d'aboutir à la décolonisation prochaine des derniers territoires non autonomes.

29. Il demande instamment à tous les États membres du Comité spécial de participer pleinement, dans un nouvel esprit de multilatéralisme, à la réalisation de l'objectif de la décolonisation au profit de près de deux millions d'êtres qui vivent encore sous un régime colonial. Ce chiffre, il est vrai, est pâle en comparaison avec les 750 millions d'êtres qui vivaient sous de tels régimes en 1945, ce qui témoigne du rôle positif de la Déclaration et de l'Organisation des Nations Unies elle-même.

30. Le fait qu'il ait fallu un vote pour le poste de Président doit être interprété comme un signe manifeste de la vitalité du Comité et de son désir de se faire mieux entendre. Les propositions présentées à propos de ce vote témoignent de ce dynamisme et renforcent sa volonté et celle du Bureau nouvellement élu de poursuivre leur tâche dans les années à venir.

31. **M. Núñez Mosquera** (Cuba) déclare qu'il considère l'élection de Cuba au poste de Vice-Président du Comité spécial comme la reconnaissance de l'attachement du peuple cubain à l'élimination du colonialisme. Le Comité est le seul organe intergouvernemental qui se consacre exclusivement à promouvoir le programme de décolonisation des Nations Unies. Il reste 16 territoires non autonomes sur la liste de l'Organisation, plus le cas particulier de la situation coloniale de Porto Rico. L'aggravation de la situation économique de ce territoire et l'oppression à laquelle sont soumis ses étudiants et ses membres du barreau ne sauraient être passées sous silence. Il se félicite de la présence de puissances administrantes à cette séance. Avec leur coopération, le Comité spécial devrait pouvoir régler la situation des territoires non autonomes et de Porto Rico au cours de la décennie qui commence.

32. **M. Aisi** (Papouasie-Nouvelle-Guinée) affirme le plein appui de sa délégation aux travaux du Comité spécial. La Troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme est ouverte, et il reste 16 territoires non autonomes. Bien que les travaux du Comité spécial ne soient pas toujours reconnus, ils ont permis la création de nombreuses nations, ce qui est une source de fierté pour ses membres. Notant que les puissances administrantes pourraient faire davantage, il compte sur le dynamisme du Président pour combler le fossé qui sépare les territoires des puissances administrantes.

#### **Organisation des travaux** (A/AC.109/2011/L.1 et L.2)

33. **Le Président** appelle l'attention sur une note du Secrétaire général figurant dans le document A/AC.109/2011/L.1 indiquant les résolutions et les décisions se rapportant aux travaux du Comité spécial pour l'année en cours. Le Comité a été également saisi du document A/AC.109/2011/L.2, dans lequel sont présentées les suggestions du Président concernant l'organisation des travaux, le programme de travail et le calendrier du Comité spécial.

34. **M<sup>me</sup> Shestakova** (Secrétaire du Comité) déclare que la question des îles Falkland (îles Malouines) sera abordée le 21 juin 2011.

35. **Le Président** compte que le Comité spécial devrait achever ses travaux bien avant la fin de juin 2011, de sorte que l'Assemblée générale devrait disposer de tous ses rapports lors de sa soixante-sixième session.

36. Il suppose que le Comité spécial désire approuver le projet d'organisation des travaux pour l'année en cours, étant entendu que le calendrier des travaux pourra être révisé ultérieurement s'il y a lieu.

37. *Il en est ainsi décidé.*

38. **M. Balé** (Congo) réaffirme l'appui de sa délégation au Président et au Bureau et exprime sa gratitude au Président sortant pour le travail accompli.

39. **M. Ja'afari** (République arabe syrienne) félicite le Président et les Vice-Présidents de leur élection et rend hommage au représentant de Sainte-Lucie pour avoir donné un souffle nouveau aux travaux du Comité lors de sa présidence. En signe d'approbation de la déclaration du représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, il réitère l'attachement de sa délégation à la Troisième Décennie de l'élimination du colonialisme. Il est honteux que 65 ans après la création de l'Organisation des Nations Unies, il reste encore des peuples au monde qui attendent leur libération et la décolonisation. Il en appelle au Comité pour qu'il tourne irrévocablement cette sombre page de l'histoire de l'humanité.

**Questions diverses**

40. **Le Président** déclare que conformément à la décision de l'Assemblée générale, les réunions du Comité spécial se tiendront sans la présence du quorum requis en vertu des articles 67 et 108 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale. Cela permettra au Comité spécial de déclarer ses séances ouvertes et d'entreprendre ses travaux sans que soit réuni le quorum requis. En revanche, la majorité des membres présents sera exigée pour toute décision à prendre.

41. Il sera procédé à des consultations officieuses pour examiner les questions concernant l'organisation du prochain séminaire régional du Comité spécial. Il affirme son intention de tenir ce séminaire à la mi-mai 2011 dans la région Caraïbes.

*La séance est levée à 12 heures.*